



AU CŒUR DE LA BANQUE ET DE LA FINANCE

Cette impression est à usage strictement personnel. Si vous souhaitez utiliser cet article à des fins collectives, merci de contacter Revue Banque.

[Accueil](#) > [Risque et Réglementations](#) > Banques françaises : « Tant que le rempart de la BCE tient, il est prématuré de parler de nationalisation »

Banques françaises : « Tant que le rempart de la BCE tient, il est prématuré de parler de nationalisation »

L'auteur



• [Christophe Nijdam](#)

- Analyste pour le secteur bancaire
AlphaValue

Pour en savoir plus

articles

- [Crise européenne : « La réponse que les marchés attendent est politique »](#)
- [Banques françaises : « Une recapitalisation n'est pas nécessaire dans les conditions actuelles »](#)
- [Banques françaises : « Il faut calmer les esprits et regagner la confiance »](#)

Une nationalisation des banques françaises est-elle rendue nécessaire à court terme par la crise ?

En préalable à ma réponse, laissez-moi vous indiquer que tous les analystes bancaires, moi y compris, souffrons d'un conflit d'intérêt pour répondre à votre question : en effet, si les banques françaises sont nationalisées, nous serons alors au chômage technique... Ce point souligné, voici ma réponse.

Non, les banques françaises ne sont pas au bord du gouffre. Même en prenant en compte des hypothèses très défavorables de pertes sur les dettes souveraines, Italie comprise, cela ne présenterait pas de problèmes majeurs [pour elles](#) [1]. Mais les marchés ont pris peur après le plan grec, redoutant que ce scénario ne se répète sur des pays où les expositions sont bien plus importantes. Il s'en est suivi une crise de liquidité qu'il faut endiguer. La BCE a déclaré qu'elle assurerait la liquidité nécessaire aux banques européennes. Donc tant que le rempart de la BCE tient, il est prématuré de parler de nationalisation.

Et à plus long terme ?

Tout d'abord, « nationalisation » n'est pas un gros mot ! La Société Générale, BNP et le Crédit Lyonnais, qu'on appelait les « trois vieilles » à l'époque, sont restés dans le giron de l'État de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à respectivement 1987, 1993 et 1999. Mettre en avant le scandale du Crédit Lyonnais, dû à des problèmes de gouvernance sous Jean-Yves Haberer, ne me semble pas un argument valide pour rejeter l'idée de nationalisation. Rien de tel n'est arrivé pour BNP ou la Société Générale. Par ailleurs, les banques ne sont pas des entreprises comme les autres : elles disposent, par délégation, d'un pouvoir régalien, celui de créer de la monnaie en octroyant des crédits. La collecte de l'épargne, la distribution de crédit et la gestion des moyens de paiement peuvent également être vues comme des biens publics dont le bon fonctionnement est indispensable à la croissance d'une économie.

Une nationalisation pourrait être nécessaire pour endiguer une crise de liquidité non contenue, issue d'un *squeeze* à l'origine en dollars qui semble faire désormais tâche d'huile en euros. Mais si elle était nécessaire, elle ne devrait pas se faire sur les mêmes bases que le plan de 2008 où l'État avait recapitalisé les banques en ayant recours à des titres hybrides et non à des actions ordinaires [2], prenant ainsi les risques mais sans accéder aux gains potentiels. L'opinion publique l'accepterait beaucoup plus difficilement aujourd'hui.

Serait-ce supportable pour les finances publiques françaises ?

Si l'on cumule les capitalisations boursières actuelles des quatre grandes banques – en excluant Dexia qui est encore majoritairement détenue par les États français et belge –, on obtient environ 60 milliards d'euros [3]. Il s'agirait donc pour l'État de mettre sur la table 60 milliards d'euros au maximum. 51 % de cette somme suffirait d'ailleurs pour prendre un contrôle majoritaire. Cela représenterait dans tous les cas moins de 4 % du PIB. En admettant que la France s'endette pour financer ces rachats, la différence serait minime au regard du niveau d'endettement déjà atteint. À noter que nous sommes loin des sommes avancées le 12 septembre par Laurence Parisot du MEDEF qui évoquait un montant « qui engloutirait pratiquement tout le PIB français d'une année » [4]. En revanche, une garantie sur les titres bancaires telle que l'État l'avait mis en place en 2008, à hauteur de 320 milliards d'euros, serait plus difficilement soutenable.

Les candidats aux primaires socialistes, reprenant les conclusions du rapport Vickers, prônent une séparation des activités de marché et de la banque de détail. Est-ce crédible ?

L'environnement actuel pourrait le permettre, mais je ne suis pas sûr que la France soit prête à remettre en cause son « modèle » de banque universelle. Il n'est pourtant pas si ancien que cela : banques d'affaires et banques de dépôts étaient dissociées par la loi jusqu'aux décisions de dérégulation prises en 1966 (loi Debré) et 1984 (loi Bérégovoy). Aujourd'hui, on voit qu'un grain de sable lié aux activités de marché aux États-Unis – les problèmes de financement à court terme en dollar – a des répercussions sur l'ensemble de l'activité des banques en France. C'est assez difficile à accepter pour l'opinion publique qui n'est plus aussi conciliante qu'en 2008.

[1] A l'exception de Dexia, déjà « nationalisée » par les États français et belge et leurs satellites comme la Caisse des Dépôts ou le Holding Communal.

[2] Sauf pour Dexia que l'État français a recapitalisé sous la forme d'actions ordinaires.

[3] Sur la base des cours du 19 septembre au soir.

[4] Articles de Challenges.fr, le 13 et le 19 septembre 2011.